

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le président suppléant (M. Peterson): Dois-je comprendre que l'honorable député désigne un autre député par son nom?

M. Malone: Non.

Le président suppléant (M. Peterson): En voilà assez pour ce soir.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez réagi à l'intervention de l'honorable député avec la dignité qui s'imposait. C'est aux conservateurs de décider s'ils veulent rester dans le trou ou en sortir. Ils sont allés d'eux-mêmes se jeter dedans, en particulier sur cette question. J'ai bien hâte de voir comment ils vont s'en sortir.

M. Taylor: Nous ne sommes pas enlisés à ce point.

M. Kristiansen: C'est curieux, car ils ont bien essayé de grimper les uns sur les autres. A eux de décider comment ils vont s'y prendre.

Je reviens aux motions n^{os} 55 et 56 puisque je sais que M. le Président veut que mes propos soient pertinents. Évidemment, la motion n^o 55 est au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Cette motion vise à donner le contrôle de la répartition des wagons à grains à la Commission canadienne du blé. Pour des raisons de vente, de localisation et de connaissance de la catégorie des grains, de protection du système de blocs, etc., la Commission canadienne du blé doit avoir le contrôle de ces wagons. Nous estimons que cet amendement s'impose de lui-même. Nous avons déjà discuté d'un bon nombre de raisons à cet égard.

La motion n^o 56 est également au nom du député de Regina-Ouest. Cet amendement vise à enlever le pouvoir de transférer l'administration et le contrôle des wagons à grains de la Commission canadienne du blé au ministre des Transports (M. Axworthy). Mais si nous faisons cela, nous transférons la propriété des wagons. Or, nous estimons que la Commission canadienne du blé devrait avoir le contrôle de l'expédition des grains et de la répartition des wagons. Par conséquent, ceux-ci devraient demeurer sous le contrôle de la Commission.

● (0230)

Ces wagons ont été payés par le fonds commun des producteurs. En d'autres termes, les producteurs de grains ont touché une recette inférieure pour les grains vendus en leur nom par la Commission canadienne du blé parce qu'une partie de cette recette découlant de la vente de leurs grains a été consacrée à l'achat des wagons. Le fait de transférer le contrôle administratif de ces wagons de la Commission canadienne du blé au ministre des Transports revient effectivement à exproprier les producteurs sans dédommagement ou, si l'on regarde cela sous un autre angle, à lever une taxe discriminatoire sur les recettes des producteurs sans avoir obtenu l'approbation du Parlement.

Nos amis du parti conservateur et nos amis du gouvernement pourraient se demander s'ils ne veulent pas créer un précédent grâce auquel le ministre pourrait exproprier ou lever des taxes par le biais d'un règlement. Aujourd'hui, je vous demande si ce n'est pas au tour de la Commission canadienne du blé de se faire exproprier ses wagons sans dédommagement, au moyen d'un simple règlement mais non en vertu d'une loi

du Parlement. Qui sera visé la prochaine fois? Il y a des centaines de wagons qui sont la propriété de compagnies forestières d'un bout à l'autre du Canada. Celles-ci ont dû les acheter parce que les chemins de fer ne faisaient pas leur travail. Qui sera visé la prochaine fois? Les wagons de *B.C. Rail*? Qui est le prochain sur la liste?

Quel précédent sommes-nous en train de créer en laissant le gouvernement invoquer cette loi pour exproprier sans dédommagement et sans adopter de loi à cet effet puisque tout sera fait par règlement? On peut se demander si le nouveau slogan libéral et conservateur est qu'«il n'y a pas de vice dans la poursuite de l'avarice». Jusqu'où iront-ils dans pareille confiscation d'un bien qu'ont payé les agriculteurs de l'Ouest canadien, comme les wagons? Ils ont payé indirectement pour ces wagons. Assurément, ils ont payé par leur travail pendant des années et des années. Cela aurait dû être dit avant.

Ce n'est pas seulement les membres de notre parti, mais de nombreux autres députés qui ont, ces dernières années, exigé que ce soit le gouvernement du Canada et les chemins de fer qui achètent d'abord les wagons à grains. Mais en raison de l'incurie des gouvernements et des chemins de fer dans notre pays, qu'il s'agisse des wagons de la Commission canadienne du blé ou de ceux de compagnies forestières ou de qui que ce soit, rien de tout cela ne s'est produit. Nous nous apprêtons à nous emparer d'une certaine façon d'un bien que nous n'avons même pas payé et pour lequel nous ne prévoyons aucune mesure législative. Nous permettons à une bande de bureaucrates de saisir par règlement ce qui ne leur appartient même pas.

Nous, de ce parti, croyons que pareille attitude est mauvaise et non fondée. Même si nous sommes au lendemain de l'Hallowe'en, qu'on appelle, je pense, la Toussaint, je crains que cette duperie ne soit pas pardonnée. Aussi vrai que c'était hier l'Hallowe'en, la grande citrouille va se retourner et frapper de sa vengeance les députés à notre droite et ceux d'en face.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'attends un peu d'enthousiasme de la part de mes collègues. Les conservateurs ont fait montre de peu d'enthousiasme ce soir. Il est plutôt ironique de constater qu'ils exigent de siéger toute la nuit alors qu'ils sont demeurés silencieux lors de l'étude d'amendements importants. Cela me rappelle beaucoup leurs frères de sang de Colombie-Britannique, le parti crédit social de Colombie-Britannique qui ont voulu prolonger la séance toute la nuit à l'Assemblée législative. Ils se sont précipités dans l'étude du projet de loi et ont réussi à ne pas en parler. Leur chef sait faire des discours à la télévision mais il ne sait pas défendre ses projets de loi à l'Assemblée législative.

Il importe de noter qu'à cause d'une mesure législative adoptée à la hâte en Colombie-Britannique, les employés de la fonction publique de cette province s'apprêtent à dénoncer ces méthodes dans quelque 25 minutes et à déclencher une grève parce que la Loi a été adoptée sans vraiment tenir compte des véritables intérêts économiques et sociaux de la population. Il me semble qu'on peut établir une analogie directe entre cette mesure législative et le projet de loi C-155 qui tente de résoudre les problèmes des citoyens de l'Ouest canadien; et que le tout n'est qu'une imposture.